



Plusieur question sur mes droit de visite et d'hebergement

Par **angie3_old**, le **10/11/2007 à 13:49**

bonjour a tous,rnnouvelle sur ce site je viens vers vous pour trouver reponse aux question que je me pose.rnetant depuis peu passé devant le jaf,j ai eu le deliberé qui etai prevu pour le 18 octobre 07 que le 8 novembre07.rndonc: j ai la garde de mes 3 enfants (les derniers)rnle pere a la garde des 2 ainésrnj acceuillera les ainés 1 week end sur 2 et moitier des vacances scolaires.rnle pere aceuillera les 3 petits 1 dimanche sur 2 de 10h a 19h.rnmes questions sont les suivantes:rn-- 1 des 2 ainé refuse de venir chez moi car j ai refait ma vie rnil dit que tant que mon ami vivra a la maison il ne viendra pas.rnrn1)enfant a 13 an peut il refusé de venir? (il faut savoir que il es manipulé par le pere)rn-- j ai apelé le pere pour mettre en place les dates de week end et dimanche mais celui ci refuse toute conversation.rnrnma question va peut etre vous paraitre stupide mais bon jy connais presque rien niveau calcule de week end.rn1)comment compté 1 week sur 2? (dison que je les prene le week end du 16/11 apres les cours jusqu'au 18/11 a 19h je devrai les reprendre a quel dates du 30/11 au 2/12 ou le 07/12 au 09/12) rnil faut laissé passé 2 wek end pour que cela fasse 1 sur 2rnou 1 week je les ai ,1 week je les ai pas et ainsi de suite?rnrnDESOLER mais j ai differente version autour de moi.rnrnje lui es donc envoyer un courrier en recommandé en lui demandant de me contacté pour decidé d'une date pour commencé le 1er week end et 1er dimanche.rnrn1)puis je faire le planing seule et lui envoyer en recommandé?rn2)si monsieur ne repond pas au courrier que faire?rn3)peut il venir cherché les 3 dernier sans m'avertir ou le faire mais 1h voir 30mn avant?rnnc'est long j en suis desolé mais j ai besoin de vos lumierernmerci a tous

Par **Jurigaby**, le **10/11/2007 à 18:04**

Bonjour.

-L'ainé est obligé de venir dès lors qu'il n'est pas encore majeur..

-C'est vous qui avez le droit de garde, c'est vous qui en disposez. Si vous voulez pas voir les gamins, vous pouvez ne pas utiliser le droit de garde. Eux n'ont pas la même possibilité.

-un week end sur deux, ça veut dire qu'un coup vous les avez, un coup vous les avez pas..et ainsi de suite.

-Votre mari ne peut venir chercher les enfants que lorsqu'il en a la garde. toutefois, si jamais vous voulez qu'ils prennent un peu plus, y'a pas de soucis.

-Enfin, le mieux est de vous mettre d'accord mais si vous n'arrivez pas à le joindre, faites votre calendrier et envoyez-le lui. vous verrez bien si il est d'accord ou pas.